

## ATELIER ACTE CITOYEN 2024

Note les dates et lieux proposés :

### CONTRAT DE PARTICIPATION

Ce contrat est un engagement VOLONTAIRE de votre part mais également de la part de l'encadrant à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

**Nom :**

**Prénom :**

**Commune :**

**AGE :**

#### Concernant la périodicité et la ponctualité

- ⇒ J'arrive à l'heure au point de rendez vous défini en amont. Toute personne arrivant après le démarrage d'un atelier ne sera pas acceptée à y participer.
- ⇒ Je m'engage à participer aux ateliers sur la totalité du temps de la mission et de ce fait à ne pas quitter les lieux avant l'horaire prévu.
- ⇒ L'atelier « acte citoyen » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h00

#### Concernant la réalisation des ateliers

- ⇒ Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec un équipement adapté à la nature des ateliers qui me sont confiés : vieux habits, gants de travail, chaussures fermées, ...
- ⇒ Recevant une bourse pour une tâche à laquelle je dois me consacrer pleinement pendant toute la durée de l'atelier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant la mission. En conséquence les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

#### Concernant les recommandations sanitaires et suivant mon état de santé

- ⇒ Je m'engage à venir muni d'un masque
- ⇒ Je m'engage à respecter les distances avec mes collègues
- ⇒ Je m'engage à effectuer les gestes simples pour préserver ma santé et celle de mon entourage

#### Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les ateliers.

- ⇒ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- ⇒ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- ⇒ Je reste poli avec mon entourage : c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres jeunes qui travaillent avec moi.
- ⇒ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- ⇒ Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave, je range le matériel à la fin de l'atelier.

#### Bourse déclick / projet / atelier CV:

- ⇒ Toute réalisation satisfaisante d'un atelier entraîne le versement (argent virtuel) d'une bourse déclick. Cette bourse est fixée à 15 euros par atelier de 3h. A la fin du dernier atelier par période de vacances, il sera communiqué au jeune participant le montant de sa bourse déclick.
- ⇒ Le jeune pourra déposer auprès du CA de la MIJ son projet. Si celui-ci est retenu, la MIJ se chargera de payer le projet (facture au nom de l'association)
- ⇒ Nous conseillons aux jeunes d'effectuer un atelier CV afin de commencer à noter les expériences de travail.

#### Concernant la réalisation des ateliers

- ⇒ L'organisateur s'engage à faire suivre les ateliers par une animatrice de la Maison des Initiatives Jeunesse. Les ateliers sont limités à 5 jeunes. Les ateliers seront encadrés par une personne maîtrisant le projet : agent communal ou intercommunal, élu, animateur jeunesse, ...

#### Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- ⇒ Exclusion temporaire ou définitive de l'atelier « acte citoyen ».
- ⇒ Non-versement de la bourse déclick si les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

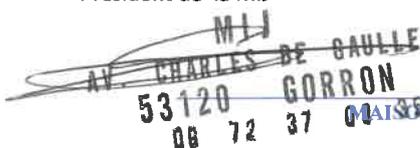
*J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.*

Fait à ....., le .....

M. Prodhomme T.  
Président de la MIJ

Le participant

Le représentant légal  
du participant



MIJ  
AV. CHARLES DE GAULLE  
53120 GORRON  
08 72 37 00